



Contrats copieurs /Invalidité ?

Par **Floris.C**, le **04/12/2024 à 09:37**

Bonjour,

J'ai plusieurs contrats de copieurs sur plusieurs sites, et je voulais savoir si le fait que la facturation de la location de ces matériels soit adossée à un modèle de copieurs qui ne sont pas ceux dont je dispose en campus, est un motif suffisant pour invalider un contrat?

Je reprends un dossier, et je soupconne fortement le fournisseur de nous avoir placés volontairement des modèles qui ne sont pas ceux annoncés dans les contrats

Merci

Par **Pierrepauljean**, le **04/12/2024 à 10:54**

bonjour

la référence du modèle du copieur doit être indiqué dans le contrat de location qui a été signé

il faut d'abord vérifier l'adéquation du modèle de l'appareil avec le contrat, puis faire un courrier en RAR au prestataire